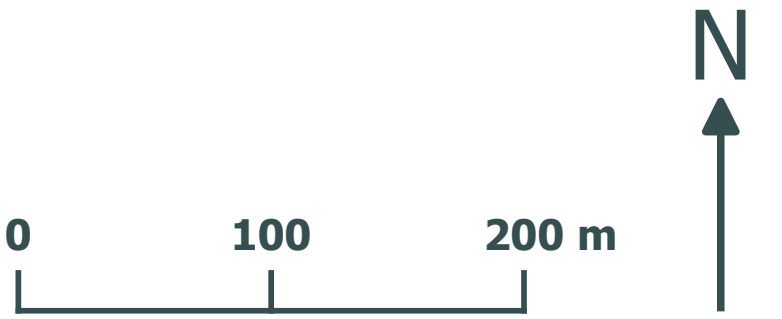


PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.3 PLAN DES PRESCRIPTIONS PATRIMONIALES

Commune de NOGENT SUR MARNE

PLUI approuvé au Conseil de Territoire du 12 décembre 2023
Modification simplifiée n°1 approuvée au Conseil de Territoire
du 6 mai 2025

Sources : DGI, Cadastre, Janvier 2025
Réalisation : EPT PEMB / DIR URBA, Avril 2025



PRESCRIPTIONS

- ★ Arbre remarquable à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ★ Bâtiments et éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Kiosque Rustique protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Linéaires végétalisés protégés sur le domaine public au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Villa à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Cône de vue à préserver L.151-19 du code de l'urbanisme

- Bâtiments et éléments protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ▨ Ensemble patrimonial à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ▨ Bâtiments de grand intérêt protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ▨ Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- ▨ Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ▨ Groupe d'arbres d'intérêt
- ▨ Jardins et cœurs d'îlot protégés au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme
- ▨ Mare, zone humide à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

SERVITUDES PATRIMONIALES

- Site Patrimonial Remarquable
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Monument historique
- Site inscrit